



Sensibilisation TRAVAIL SUR ÉCRAN

Objectif

Pour les salariés

Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des principes d'aménagement et d'implantation des postes de travail sur écran.

Pour l'employeur

Le salarié sera sensibilisé et informé sur l'importance des risques liés au travail sur écran, des enjeux et des effets encourus sur la santé.

L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires. (Art. L4121.1).

Public concerné

Salariés utilisant un poste informatique

L'animation

Elle est assurée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP2S) formé et certifié par l'INRS.

Programme

1ère Partie

Les objectifs de la sensibilisation ' travail sur écran ' ➔ Fonctionnement de l'œil

Anatomie générale : le corps

Les TMS

Les principaux facteurs de risques et les atteintes sur la santé

2ème Partie

Principales recommandations

Aménagement des postes de travail sur écran

Implantation des postes de travail sur écran

Exercices de détente et de relaxation sur le poste de travail sur écran

Evaluation de la sensibilisation

Participants Groupe de 4 à 8 personnes.

Durée de la sensibilisation Une demi journée de 4 heures.

Lieu Intra entreprise.

Moyens pédagogiques Supports audiovisuels, échanges, mise en pratique sur les postes de travail.